

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
ASSOCIATION SPORTIVE
POUR LA SAISON 202. / 202.**

Ce dossier de demande de subvention est à adresser
dûment complété à l'adresse suivante :

*Centre de Ressources de la Vie Associative
Hôtel de Ville de Nancy
CO n°1
54035 Nancy Cedex*

vie-associative@mairie-nancy.fr

03.83.85.33.69

Nom de l'association :

Lieu et commune d'activités de l'association :

Date de création de l'association :

Numéro d'Agrément Jeunesse et Sports :

Fédération d'affiliation:

Siège Social de l'association :

Label Fédéral :

FONCTIONNEMENT

1^{ère} demande Renouvellement

Montant : _____

PROJET DÉVELOPPEMENT CLUB

oui non

Si oui, projet formalisé à joindre à la demande

Fait à :

Le :

Signature
Président

Signature
Trésorier

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :

AR en date du :

Reçue le :

Service gestionnaire :

PIÈCES À TRANSMETTRE À LA VILLE DE NANCY

Rappel : Seules les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 peuvent obtenir une subvention.

À transmettre pour le 30 avril de la Saison en cours.

La transmission de l'ensemble des pièces demandées est obligatoire pour que la demande de subvention puisse être prise en compte.

Tout dossier adressé hors délai sera considéré comme irrecevable.

Toute demande de subvention sera mise en attente et son examen sera reporté si le club n'a pas fourni les documents permettant de justifier et de solder la subvention S-1 et / ou les documents demandés ci- dessous :

- les statuts de l'association et / ou les statuts modifiés,
- la date et le numéro de récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- la date d'inscription de la création de l'association au Journal Officiel,
- le relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) établi au nom de l'association,
- la présentation de l'association,
- le bilan et le compte d'exploitation de la Saison S -1 conforme au plan comptable des associations de 1999 (Règlement N°99.01 du 16 février 1999),
- le rapport d'activité de l'année S (Saison) -1,
- le procès verbal de la dernière AG,
- la composition du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association,
- une estimation comptable au 30 juin de la Saison en cours,
- un projet d'activités prévisionnel S (Saison) +1,
- une prévision des comptes de l'année de la demande S (Saison) +1,
- le document complété pour toute association sportive ,
- le projet de développement du club.

Ces documents doivent être ceux approuvés par l'Assemblée Générale.

1/ FONCTIONNEMENT

Présentation de l'association

Identification de l'organisme	
Nom complet	
SIGLE	
Adresse du siège	
Adresse de correspondance (si différente)	
Téléphone	
Adresse mail	
Site internet	
Numéro SIRET	
Numéro récépissé en préfecture	
Objet de l'association	
Affiliation (réseau, fédération)	

Nom de la personne en charge de la demande de subvention			
Mail		Téléphone	

Identification des responsables de l'organisme			
Nom du (de la) Président(e)			
Adresse			
Mail		Téléphone	
Nom du (de la) Directeur(trice) de la Structure			
Mail		Téléphone	

Renseignements concernant les ressources humaines			
Nombre d'adhérents		Dont adhérents nancéiens	
Nombre de bénévoles		Nombre de salariés	
Nombres de salariés (en équivalent temps plein)			

Renseignements concernant l'activité de l'association									
Lieu(x) d'activité de l'association :									
<i>Rayon d'action de l'association (cocher la case)</i>									
National		Régional		Départemental		Agglomération		Ville	
Montant de la carte d'adhésion à l'association									
Montant de la cotisation annuelle pour l'activité									

**Détail des subventions directes et indirectes reçues
+ mécénat (à préciser)**

	Saison S -1	% du budget global	Saison en cours	% du budget global	Demande	% du budget global
Subvention(s) de la Ville de Nancy						
> de fonctionnement ou conventionnement - directe - Indirecte (valorisation)						
> Projet ou manifestation - directe - Indirecte (valorisation)						
> d'investissement (fonds de concours)						
Subvention de la Métropole du Grand Nancy						
Subvention du Département						
Subvention de la Région						
Subvention de l'État						
Subvention d'autres collectivités ou organismes publics (à préciser)						
Autres Organismes privés						
TOTAL						

2/ RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Détail des licenciés				
Ne pas indiquer dans ce tableau les licences journées ou événementielles qui s'entendent dans le projet de développement club				
Effectifs Saison en cours		Licences compétitions	Licences loisirs	TOTAL
Moins de 15 ans	Filles			
	Garçons			
15-18 ans	Filles			
	Garçons			
Adultes	Femmes			
	Hommes			
TOTAL				

Niveau Sportif du club					
Sport individuel Saison en cours	Niveaux de pratique		Sexe M/F	Nombre de Sportifs	Catégories d'âges
	Sportifs Niveau International				
	Sportifs Niveau Championnat de France				
	Sportifs Niveau Régional				
	Sportifs Niveau Départemental				

Sport collectif Saison en cours	Niveaux de pratique	M	F	Nombre d'équipes M	Nombre d'équipes F	Catégories d'âges	Coût déplacement
	International						
	National						
	Régional						
	Départemental						
	District						
	TOTAL						

3/ ENCADREMENT

Pour cette rubrique, faire apparaître les noms et le niveau de qualification précis des encadrants du club :

Brevet d'État 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er} degré, DEJEPS, BPJEPS

Diplômes fédéraux 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{er} degré ou brevets professionnels

Non diplômés ainsi que les juges et arbitres.

Nom de l'encadrant	Niveau de qualification	Équipes ou niveaux encadrés	Nombre d'heures mensuelles	Salarié / non salarié

4/ AIDE AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CLUB FORMALISÉ

Le projet de développement du club est recevable dans la limite de 4 saisons.
Le club se soumet à un bilan annuel pour évoquer l'avancement ou la réalisation de son projet de développement de club.

Vous êtes une association :

de - 50 licenciés de 50 à 100 licenciés de 100 à 200 licenciés de + 200 licenciés

4 axes de la politique Nancéienne pour le pôle Ville Culturelle, Éducative et Solidaire :

- Éducation :

- Actions en direction de la jeunesse : ASE, Stage Ville, Stage club, périscolaire....
- Section sportive....
- Formation d'encadrants, de juges, secourisme
- Actions de prévention et de sensibilisation : santé, développement durable...

- Citoyenneté :

- Investissement des jeunes dans le milieu associatif
- Accompagnement des jeunes dans leur projet associatif.

- Solidarité :

- Tarification adaptée
- Accessibilité au sport pour tous : handicap et santé
- Intergénération
- Éco-responsabilité.

- Insertion:

- Charge salariale
- Service civique
- Aide à l'emploi
- Coût du bénévolat
- Listes des salariés, des services civiques, des encadrants bénévoles et autres bénévoles à fournir
- Achat de matériel.

LOCAUX UTILISÉS PAR LE CLUB

Nom de l'association :

Année

Locaux privés + autres

Adresse	Usage		Superficie	Location	Propriété	Charges Annuelles		
	Sportif	Administratif				Loyers	Impôts et Taxes	Autres charges *
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>								
<input type="checkbox"/>								

* charges liées aux locaux : eau, gaz, électricité, chauffage, assurance des locaux